

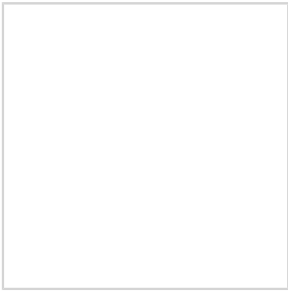


# Civisme

## ***Respect du voisinage***

Il est nécessaire de prendre conscience des nuisances que peuvent engendrer nos activités domestiques par rapport au voisinage direct.

Voici donc un rappel des règles à respecter en la matière :



***Les travaux de bricolage ou de jardinage*** réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- \* les jours ouvrables : de 8H30 à 12H et de 14H30 à 19H30
- \* les samedis : de 9H à 12H et de 15H à 19H
- \* les dimanches et jours fériés : de 10H à 12H et de 16H à 18H

## ***Propreté de la commune***

Si le ramassage des déchets est géré par la Communauté de Communes Save et Garonne, les employés municipaux du service technique assurent quotidiennement la propreté des espaces publics, nettoient les trottoirs et chaussées, luttent contre les déjections canines etc...

Quelques conseils :

- \* Rentrer systématiquement ses poubelles
- \* ne pas déposer de déchets à côté des conteneurs,
- \* ne pas jeter de chewing-gums ni de mégots dans la rue...



\*

*Autant de petits gestes simples pour améliorer le cadre de vie*

### ***Déjections canines***

L'obligation de ramasser les déjections canines est prévue par l'arrêté municipal 12/06 n°1640 du 05/06/2012. Les contrevenants encourrent une amende de 35 euros.

Insertion de l'arrêté municipal

### ***Animaux***

Les possesseurs d'animaux doivent prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage

### ***Dépôts sauvages***

La commune d'Ondes est dotée de nombreux chemins et sites de verdure naturels dont chacun peut apprécier les bienfaits. Malheureusement, nous constatons encore des dépôts de déchets divers (gravats, encombrants, dépôts de tonte ...) en bordure de chemins ou de champs.

Nous constatons également des dépôts au pied des conteneurs.

*Nous faisons appel au civisme et à la responsabilité de chacun d'entre nous en demandant de respecter les espaces publics et privés, dans un souci de respect de l'environnement et de notre cadre de vie.*